

Municipalité de Lejeune

Procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le lundi
4 mars 2019 à 20h00 à la salle municipale, lieu ordinaire du conseil.

Étaient présents :

Monsieur Fernand Albert Conseiller siège 3 Pro-Maire

Monsieur Patrice Dubé Conseiller siège 1

Monsieur Réjean Albert Conseiller siège 2

Madame Carole Viel Conseiller siège 4

Madame Marguerite Albert Conseiller siège 5

Madame Armelle Kermarrec Conseiller siège 6

Madame Claudine Castonguay Directrice générale

Absent : Monsieur Pierre Daigneault Maire

Cinq personnes assistent à la rencontre

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Fernand Albert, pro-maire souhaite la bienvenue, constate le quorum à 20h00 et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Réso 2019-34

Il est proposé par Réjean Albert et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que présenté et de laisser le point « affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 février 2019

Réso 2019-35

Il est proposé par Armelle Kermarrec et résolu unanimement d'accepter le procès-verbal du 4 février 2019.

ADOPTÉE

4. ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS

Réso 2019-36

Il est proposé par Réjean Albert et résolu unanimement d'accepter la liste des comptes à payer totalisant 73,516.78 \$

Je certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses précitées et autorisées par le conseil municipal.

Claudine Castonguay Dir. gén.

ADOPTÉE

5. AFFAIRES MUNICIPALES

Réso 2019-37

Avis de Motion
Règlement 226

- a) **Avis de motion et dépôt du projet de règlement 226 décrétant l'affectation de 100 000.00\$ de l'excédent de fonctionnements non affecté pour la création d'un fonds de roulement**

Municipalité Lejeune.....
Règlement...226..... (numéro)

Projet de Règlement numéro 226. décrétant l'affectation de 100 000.00. \$ de l'excédent de fonctionnements non affecté pour la création d'un fonds de roulement.

ATTENDU que la municipalité ne possède pas de fonds de roulement;

ATTENDU que la municipalité de Lejeune désire se prévaloir du pouvoir prévu à l'article 569 de la Loi sur les cités et villes ou à l'article 1094 du Code municipal du Québec;

ATTENDU que la municipalité peut se doter d'un fonds de roulement d'un montant maximal de 100 000.00 \$, soit 20 % des crédits prévus au budget de l'exercice courant de la municipalité;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 4 mars 2019 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

L'avis de motion est donné par le conseiller Réjean Albert.

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à créer un fonds de roulement d'un montant de 100 000.00 \$.

ARTICLE 3. À cette fin, le conseil est autorisé à affecter un montant de 100 000.00 \$ de l'excédent de fonctionnements non affecté à la création du fonds de roulement.

ARTICLE 4. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

- b) Demande d'aide financière pour l'entretien du réseau routier au ministère des transports de la mobilité durable et de l'électrification des transports**

Réso 2019-38

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 112,500.00\$ (cent douze mille cinq cents dollars) pour l'entretien du réseau routier municipal pour l'année 2018;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

ATTENDU QU'UN vérificateur externe présentera dans les délais significatifs pour le dépôt de la reddition des comptes;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Armelle Kermarrec et résolu que la municipalité de Lejeune informe le ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

Réso 2019-39

c) Renouvellement bail (2 pics de sable , rang 2 et zec)

Sur une proposition de Patrice Dubé appuyé à l'unanimité de renouveler les baux (BNE) # 41498 et# 44367 pour conserver le droit d'exploiter le site, un montant de 290.00\$ chaque pour l'année, faire parvenir le chèque à la MRC de Témiscouata.

ADOPTÉE

Réso 2019-40

d) Responsable de mission- plan de sécurité civile

La municipalité de Lejeune doit faire son Plan de sécurité civile dans lequel sont compris des missions et pour lesquelles des ressources (personnes) doivent leur être attitrées, soit membres du conseil, personnel municipal, bénévoles, etc...

Les missions sont :

1. Coordonnateur municipal en sécurité civile
2. Administration
3. Services aux personnes sinistrées
4. Communication
5. Secours aux personnes et protection des biens
6. Transport et Services techniques

Il est proposé par Armelle Kermarrec résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Lejeune nomme pour les missions soit

1. Coordonnateur : la DG et en substitut la DG adjointe.
2. Administration : La DG adjointe
3. Services aux personnes sinistrées : le conseiller Réjean Albert et la DG adjointe
4. Communication : le maire et le maire suppléant
5. Secours aux personnes et protection des lieux : le directeur incendie et le capitaine
6. Transport et services techniques : le contremaître et l'employé aux travaux publics.

ADOPTÉE

e) Demande de subvention -plan sécurité civile

SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE- VOLET 2

Réso 2019-41

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par Marguerite Albert et résolu :

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$;

Que la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec les municipalités locales de Lac-des-Aigles, Biencourt et Squatec pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;

Que la municipalité autorise Claudine Castonguay à signer pour et

en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Adoptée le 4 mars 2019
Copie certifiée conforme

ADOPTÉE

Semaine Nationale de la santé mentale

Réso 2019-42

e) Proclamation de la Semaine Nationale de la Santé Mentale 2019

Considérant que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 6 au 12 mai;

Considérant que le thème «Découvrir c'est voir autrement» vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec;

Considérant que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population ;

Considérant que favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

Considérant qu' il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

Par conséquent, le conseil municipal 4 mars 2019 de Lejeune, proclame la semaine du 6 au 12 mai 2019 « Semaine de la santé mentale » et invite tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce découvrir c'est voir autrement.

ADOPTÉE

f) Demande frais de service sur compte de taxes

Nous avons reçu une lettre pour le matricule #2389 39 1010, nous expliquant la situation actuelle (pointage de services). Après en avoir pris connaissance, le conseil désire analyser la demande avant de donner une réponse. Les informations seront transmises à la personne concernée.

6. COTISATION ET MEMBERSHIP

Aucun point

7. ADMINISTRATION

Aucun point

7. RESSOURCES HUMAINES

Aucun point

9. VOIRIE

a) employé

Réso 2019-43

Il est proposé par Marguerite Albert d'engager Marc-Antoine Beaulieu pour conduire le tracteur quand les employés de voirie sont surchargés. À la prochaine rencontre des ressources humaines, il sera question des autres suivis pour le travail.

ADOPTÉE

10. ORGANISME MUNICIPAL

a) Schéma couverture de risque 2018

Reporté à la prochaine rencontre, car nous n'avons pas reçu les documents.

b) Colloque pompier

Pour l'instant personne n'a donné son nom.

Invitation au Tournoi des pompiers du 30-31 août 1^{er} septembre à St-Louis-du-Ha-Ha

c) Nomination d'un représentant de la municipalité sur le conseil d'administration de Développement Saint-Godard.

Réso 2019-44

Il est proposé par Réjean Albert de nommer Armelle Kermarrec comme représentante pour la municipalité sur le conseil d'administration de Développement Saint-Godard.

ADOPTÉE

11. CORRESPONDANCES

a) Consultation publique pour le plan de développement de la zone Agricole (PDZA) le jeudi 14 mars de 13h30 à 16h30 au centre d'études collégiales du Témiscouata

b) Rencontre Député Guy Caron le mardi 12 mars à 19h00 à la salle du conseil municipal de Lac-des-Aigles.
Concernant l'accès au réseau cellulaire.

c) MAMH (ministère des Affaires municipales et de l'habitation) rencontre lundi le 8 avril de 9h30 à 16h à l'hôtel Rimouski concernant l'offre de services de plusieurs ministères et organismes œuvrant sur le territoire du Bas-Saint-Laurent et membres de la Conférence administrative régionale du Bas-Saint-Laurent (CAR).Déposé au conseil.

d) Fondation Persévérance scolaire du Fleuve-et-des-Lacs.
Invitation à un souper-bénéfice annuel Crabe ou Steak le samedi 6 avril au pavillon municipal à Témiscouata-sur-le-Lac. Coût du billet 45\$.

e) Remerciements de la Fondation de la santé du Témiscouata (Roulons & Golfons pour la Fondation édition 2019.)

- f) L'organisme de Bassin Versant du Fleuve Saint-Jean nous invite à une consultation régionale sur la lutte contre le myriophylle à épi et l'autre PAEE. Jeudi le 14 mars de 9h à 15h à l'hôtel Rimouski.

12. DEMANDE DE DONS

a) Journée des Familles au Témiscouata 2019

Réso 2019-45

Attendu qu'au Témiscouata, un comité composé de plusieurs partenaires (les 3 organismes famille du Témiscouata, la Municipalité hôte, COSMOSS Témiscouata et autres) désire organiser, le 1^{er} juin prochain, une journée dédiée à la famille Témiscouataine. Cette année, la ville de Témiscouata-sur-le-Lac sera l'hôte de l'évènement.

Il est proposé par Réjean Albert et résolu unanimement de contribuer à cette activité en donnant un don de 50.00\$. Le chèque doit être libellé au nom de Re-Source Familles.

ADOPTÉE

13. AFFAIRES NOUVELLES

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions sont posées

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Patrice Dubé propose la levée de la séance à 20h 45

Fernand Albert pro-maire

Claudine Castonguay

Je, Fernand Albert, pro-maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.